

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes la Jolie
Canton d'Aubergenville
Communauté de Communes Seine-Mauldre

AN 2010 – N°2010-42



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEINE-MAULDRE**

Date convocation : 16/06/2010	Date d’Affichage : 16/06/2010	Nombre de délégués en exercice : 23	
Présents : 17	Ayant donné procuration : 4	Absents : 2	Votants : 21

L’an deux mille dix, le Vingt trois juin à vingt heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Seine-Mauldre, s’est réuni en son siège à la Mairie d’Aubergenville, 1, avenue de la Division Leclerc sous la présidence de Monsieur François BONY, Président de la Communauté de Communes Seine-Mauldre,

Présents :

Aubergenville : François BONY – Dominique BELHOMME – Alain RISPAL - Marie-Christine LOZACH - Fabienne PAULIN - Sophie PRIMAS

Aulnay-sur-Mauldre : Catherine DELAUNAY - Didier BROQUET - Marc ITEMAN

Bouafle : Pierre-Jacques MAISONNAVE - Sabine OLIVIER - Philippe SIMON

Flins-sur-Seine : Patrice HERAULT - Pascale LE FOLL - Serge THIBAUT

Nézel : Dominique TURPIN - Stéphane ANGOT

Absents ayant donné procuration :

Aubergenville : Bernard GRIGY (Procuration à Dominique BELHOMME)

Aulnay-sur-Mauldre : Claudine POLY (Procuration à Catherine DELAUNAY)

Bouafle : Gérard LAMMENS (Procuration à Philippe SIMON)

Nézel : Sandrine PINÇON (Procuration à Dominique TURPIN)

Absents :

Flins-sur-Seine : Pascal CHAVIGNY

Nézel : François Rémy MONNIER

Madame Marie-Christine LOZACH est désignée secrétaire de Séance.

**OBJET : RAPPORT D’ACTIVITES 2009 DE LA SOCIETE AVENANCE
ENSEIGNEMENT**

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1411-3,

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	la préfecture de Versailles
le	29/06/2010
Accusé réception le	29/06/2010
Numéro de l'acte	DELIBERATION 2010-42 CC\$M

Considérant que la Communauté de communes Seine-Mauldre est compétente pour les activités des centres de loisirs et le portage des repas à domicile des personnes âgées,

Considérant le traité initial de concession du service public de la restauration scolaire et municipale en date du 21 octobre 1997 et l'avenant de transfert N°10 au profit de la Communauté de communes Seine-Mauldre concernant les prestations pour lesquelles elle est compétente,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

- ✓ **Prend acte** de la présentation du rapport d'activités 2009 de la société Avenance Enseignement

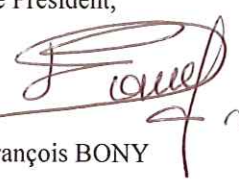
Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre

Certifié exécutoire compte tenu de la
Transmission en Sous-préfecture le : 29 JUIN 2010
Et de la publication le : 29 JUIN 2010

Le Président,


François BONY

Le Président,


François BONY

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	la préfecture de Versailles
le	29/06/2010
Accusé réception le	29/06/2010
Numéro de l'acte	DELIBERATION 2010-42 CC\$M